

CHEMINOTS

FO

LES DOSSIERS FO CHEMINOTS
COMPRENDRE POUR AGIR

LE STATUT POUR TOUS LES CHEMINOTS

Le véritable enjeu n'est pas
d'opposer les cheminots,
mais de défendre le meilleur
niveau de droits pour tous.

Édition de septembre 2026

Les droits ne se demandent pas. Ils se défendent.

L E MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le véritable débat

S'il est un sujet qui revient dans les discussions entre cheminots, c'est bien celui du Statut. Depuis l'arrêt du recrutement au Statut en 2020, les questions sont nombreuses : à quoi sert-il encore ? Concerne-t-il seulement les anciens ? Les contractuels ont-ils intérêt à le défendre ?

Ces questions sont légitimes. Mais elles conduisent souvent à poser le problème dans le mauvais sens. Le véritable enjeu n'est pas de savoir qui est au Statut et qui ne l'est pas. Il est de savoir si les cheminots ont intérêt à être divisés ou rassemblés.

Lorsque des salariés exerçant parfois le même métier relèvent de règles différentes, le risque est toujours le même : les mettre progressivement en concurrence. Force Ouvrière refuse cette logique.

Notre objectif n'est pas de défendre les droits de quelques-uns contre ceux des autres. Il est d'élever le niveau de protection de tous les cheminots. C'est pourquoi notre Congrès revendique le maintien, l'amélioration et l'extension du Statut.

Daniel FERTÉ

Secrétaire général de la fédération FO des Cheminots

LE STATUT, CE N'EST PAS SEULEMENT LE RECRUTEMENT

- ⇒ **Il organise des garanties collectives.**
- ⇒ **Il encadre le déroulement de carrière et les règles d'emploi.**
- ⇒ **Il prévoit des protections disciplinaires et sociales.**
- ⇒ **Il reconnaît les particularités et responsabilités des métiers ferroviaires.**

LE PIÈGE DE LA DIVISION

Depuis l'arrêt du recrutement au Statut, une idée s'est installée : le Statut ne concernerait plus qu'une partie des cheminots et les autres n'auraient plus aucune raison de s'y intéresser. Ce raisonnement est trompeur, car il confond le statut juridique de chacun avec le niveau de protection du collectif.

Deux cheminots exerçant le même métier ont-ils intérêt à défendre des systèmes toujours plus différents, ou à défendre ensemble le meilleur niveau de garanties possible ? Pour **FO**, la réponse est claire : la concurrence entre les entreprises ne doit jamais devenir une concurrence entre les cheminots.

CE QUE FO REFUSE

- Statutaires contre contractuels.
- Anciens contre nouveaux embauchés.
- SNCF contre filiales.
- Métier contre métier.

Ces divisions ne profitent jamais aux salariés. Elles servent à tirer les garanties collectives vers le bas.



LE STATUT PROTÈGE AUSSI CEUX QUI NE L'ONT PAS

Cela peut paraître paradoxal. Pourtant, lorsqu'un employeur souhaite réduire le niveau de garanties, il commence souvent par affaiblir le modèle de référence. Une fois ce niveau abaissé, il devient plus facile d'aligner progressivement tous les salariés sur ce nouveau standard.

Lorsque les garanties reculent pour certains, elles finissent rarement par progresser pour les autres. Le niveau de protection de chacun dépend donc aussi du niveau de protection du collectif.

DEUX LOGIQUES OPPOSÉES



LE CHOIX DE FO



**Le Statut n'est pas un sujet qui doit opposer les cheminots.
Il doit les rassembler.**

ÉLEVER LES DROITS, PAS PARTAGER LES RECLS

Le Statut, le régime spécial de retraite, les déroulements de carrière, les facilités de circulation, la médecine SNCF et les activités sociales ne sont pas apparus spontanément. Ils sont le résultat de décennies d'organisations, de négociations et de mobilisations.

L'histoire sociale montre une réalité simple : lorsqu'un rapport de force disparaît, les droits finissent par reculer. Lorsqu'il existe, l'employeur est contraint de discuter et de négocier.

POURQUOI FO DIT CELA ?

Le Congrès revendique le maintien et l'amélioration du Statut ainsi que son extension à l'ensemble des cheminots, comme cela avait été obtenu par les grèves de 1920. Il refuse la mise en concurrence des salariés et le dumping social.

UN MODÈLE SOCIAL AU SERVICE DU FERROVIAIRE

Des salariés protégés, reconnus, formés et correctement rémunérés sont mieux placés pour exercer des métiers exigeants et assurer la sécurité. Défendre les garanties collectives, c'est aussi défendre la qualité du service public ferroviaire.



LES ENGAGEMENTS DE FO CHEMINOTS

- ⇒ **Maintenir et améliorer le Statut.**
- ⇒ **Étendre progressivement ses garanties à l'ensemble des cheminots.**
- ⇒ **Garantir l'égalité de traitement entre salariés exerçant un même métier.**
- ⇒ **Refuser le dumping social entre entreprises ferroviaires.**
- ⇒ **Préserver un haut niveau de garanties collectives.**
- ⇒ **Défendre un service public ferroviaire national, unifié et doté des moyens humains nécessaires.**



FO DÉMONTE UNE IDÉE REÇUE

« Le Statut appartient au passé. »

FAUX. Le Statut est un outil de protection collective. La question n'est pas de reproduire le passé à l'identique, mais d'utiliser ce point d'appui pour construire des droits communs et élevés pour l'avenir.

**Un grand service public
ne peut pas reposer
sur de petits droits sociaux.**

À RETENIR

- Le Statut ne doit pas diviser les cheminots.
- Les contractuels ont intérêt à ce que le niveau de garanties collectives reste élevé.
- La concurrence entre entreprises ne doit pas devenir une concurrence entre salariés.
- **FO** revendique un Statut amélioré et étendu, pas un alignement vers le bas.
- Les garanties collectives renforcent à la fois les salariés et la qualité du service public.

FO EN 30 SECONDES

Le Statut n'est pas fait pour protéger une catégorie contre une autre. Il doit servir de point d'appui pour élever le niveau de protection de tous les Cheminots.

QUESTIONS FRÉQUENTES

« Les contractuels ont-ils intérêt à le défendre ? » **Oui, car le niveau de protection des uns influence toujours celui des autres.**

« Est-ce réaliste ? » **Toute conquête sociale a commencé par une revendication jugée difficile. Le rôle d'un syndicat est de fixer un cap et de construire le rapport de force.**

**Les droits ne se demandent pas.
Ils se conquièrent et se défendent.**



UN MÊME COLLECTIF **DES DROITS ÉLEVÉS POUR TOUS**

Du 19 au 26 novembre 2026, les cheminots de la SNCF choisiront les organisations qui porteront ce projet social pendant quatre ans.

POUR ALLER PLUS LOIN



Retrouvez les autres dossiers de la collection et la résolution générale du XXIVe Congrès FO Cheminots sur notre site internet www.fo-cheminots.fr.



**LE STATUT POUR TOUS LES CHEMINOTS.
TOUS LES CHEMINOTS AU STATUT.**